

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2022**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE VINGT-HUIT JUIN, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX

Date de la convocation : 22 juin 2022

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX.

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Josianne JEGU, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLOT.

Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHÉL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Suzanne BOURDÉ, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Jean-François CORDON, Nicole DROBECQ, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Sylvie HERVO, Franck HYVERNAGE (*suppléant de Jean-Luc COUELLAN, absent*), Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Nicole POULAIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Christine THEZE (*suppléante de Marie-Madeleine BOURDEL, absente*), Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Claudine AILLET donne pouvoir à Alain GENCE,
- Jean-Luc BARBO donne pouvoir à Jérémy ALLAIN,
- Philippe BOSCHER donne pouvoir à Nathalie TRAVERT-LE ROUX,
- Nathalie BOUZID donne pouvoir à Josianne JEGU,
- Guy CORBEL donne pouvoir à Éric MOISAN,
- Stéphane de SALLIER DUPIN donne pouvoir à Caroline MERIAN,
- Céline FORTIN donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Benjamin GUILLERME-JUBIN donne pouvoir à Éric MOISAN,
- René LE BOULANGER donne pouvoir à Alain GOUEZIN,
- Catherine LELIONNAIS donne pouvoir à Michel VIMONT,
- Pierre LESNARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Christelle LEVY donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- David L'HOMME donne pouvoir à Suzanne BOURDÉ,
- Valérie MORFOUASSE donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Christophe ROBIN donne pouvoir à Daniel COMMAULT,
- Marie-Paule ALLAIN, Yvon BERHAULT, Renaud LE BERRE, Marc LE GUYADER, Fabienne TASSEL.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Nicole DROBECQ

Délibération n°2022-074

Membres en exercice : 69 Présents : 48 Absents : 21 Pouvoirs : 16

**GESTION DU PATRIMOINE
PROGRAMME DE MAINTENANCE ET DE MODERNISATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC SDE22
ANNEES 2022 à 2026**

Afin de répondre aux besoins suivants :

- Réparations ponctuelles sur l'éclairage public : remise en état de foyers divers à la suite de pannes, d'accidents ou de vandalisme,
- Petites extensions, modernisation et sécurisation du réseau d'éclairage public (hors travaux spécifiques liés à des opérations d'aménagement identifiées),
- Résorption de la pollution lumineuse,

le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (SDE22) doit obtenir, pour chaque intervention, une délibération du Conseil Communautaire.

Pour simplifier cette procédure, il est proposé l'affectation d'une enveloppe annuelle de 50 000 € à l'intérieur de laquelle le Président est habilité à approuver les travaux de faible montant et à passer directement commande auprès du SDE22. Par ailleurs, cette enveloppe annuelle est prévue au plan pluriannuel d'investissement de la Communauté d'Agglomération Lamballe Terre & Mer; aussi, il est proposé de l'inscrire aux budgets primitifs de 2022 à 2026.

Lamballe Terre & Mer ayant transféré la compétence éclairage public au SDE22, celui-ci bénéficie du fonds de compensation de la TVA et perçoit de la commune une subvention d'équipement au taux de 70%, calculée sur le montant HT de la facture entreprise, augmenté de 8% de frais de maîtrise d'œuvre. Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le SDE22 aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement de celle-ci.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE l'affectation d'une enveloppe annuelle de 50 000 € pour le programme de maintenance de l'éclairage public aux conditions financières décrites ci-dessus, pour la période 2022 à 2026,
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets primitifs 2022 à 2026,
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté l'unanimité

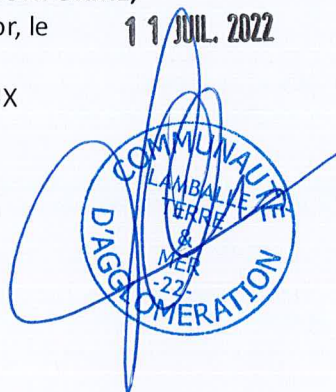
FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

11 JUIL. 2022



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le 11 JUIL. 2022

De l'affichage le 12 JUIL. 2022

A signature in blue ink, likely of Arnaud Lecourt, written over a horizontal line.

Pour le Président,
Par délégation,

Directeur Général des services,
Arnaud LECOURT